

First Phosphate découvre une veine de 2 mètres d'apatite massive à son projet Bégin-Lamarche au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 2 avril 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) ("First Phosphate" ou la "Société") est heureuse d'annoncer une deuxième série de résultats d'analyse du programme de forage en cours de 25 000 mètres sur son projet Bégin-Lamarche au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Canada. Au total, 16 435 mètres de forage ont été réalisés à ce jour et les analyses ont été publiées pour 5 642 mètres depuis le début du forage en février 2024.

Faits saillants :

- **Zone Montagne** : Le sondage BL-24-82 a intersecté 2 mètres d'apatite massive tandis que d'autres sondages dans cette zone ont continué à intersecter des carottes contenant plus de 30% d'apatite. Le sondage BL-24-48 a intersecté 15,01% P_2O_5 (phosphate) sur 7,65 mètres à partir de 36,9 mètres, y compris un résultat d'analyse de 31,24 % P_2O_5 sur 1,1 mètre.
- **Zone Nord** : Le sondage BL-24-36 a intersecté 6,83% P_2O_5 sur 108,0 mètres à partir d'une profondeur de 234,0 mètres. Le sondage BL-24-44 a intersecté 7,48% P_2O_5 sur 90,6 mètres à partir d'une profondeur de 192,4 mètres.
- **Zone Nord-Ouest** : Le sondage BL-24-49 a intersecté 8,65% P_2O_5 sur 33,0 mètres à partir d'une profondeur de 72,5 mètres.
- **Zone Sud** : Le sondage BL-24-43 a intersecté 5,41% P_2O_5 sur 258,0 mètres à partir d'une profondeur de 111,0 mètres.

"Le forage dans la Zone Montagne continue de livrer une forte minéralisation de phosphate ", a déclaré John Passalacqua, PDG de First Phosphate. "Les Zones Montagne et Nord montrent un phosphate de haute teneur en surface tandis que la Zone Sud montre un potentiel de tonnage élevé sur une longueur de 1,5 km".

Apatite vs phosphate

L'apatite est très courante en tant que minéral accessoire dans les roches ignées et métamorphiques, où elle est le minéral de phosphate le plus courant. Cependant, les occurrences sont généralement sous forme de petits grains qui ne sont souvent visibles qu'en section mince. La formule chimique de l'apatite est $Ca_5(PO_4)_3(F,Cl,OH)$. Le poids moléculaire de la molécule de phosphate (PO_4) dans l'apatite est de 41,8%. L'apatite est également présente dans les roches sédimentaires clastiques sous forme de grains érodés à partir de la roche source. Le phosphorite est une roche sédimentaire riche en phosphate contenant jusqu'à 80% d'apatite qui est présente sous forme de masses cryptocristallines. Des quantités économiques d'apatite sont parfois trouvées dans la syénite néphéline ou dans les carbonatites. L'apatite a récemment été ajoutée à la liste des minéraux critiques et stratégiques du Québec, Canada. L'Union européenne, la Corée du Sud et la province de l'Ontario sont des juridictions qui reconnaissent l'apatite comme un minéral critique et stratégique.

Zone Montagne

Un total de 15 sondages ont été réalisés à ce jour sur la Zone Montagne et continuent de montrer

visuellement une péridotite riche en apatite contenant de 30 % à 80 % d'apatite sur des largeurs allant jusqu'à 87 mètres. Le sondage BL-24-82 a intersecté de l'apatite massive sur une longueur de 2,0 m (Voir Figure 1).

Le sondage BL-24-48 a intersecté 15,01% P₂O₅ sur 7,65 m à partir d'une profondeur de 36,9 m, y compris un résultat d'analyse de 31,24% P₂O₅ sur 1,1 mètre. Une autre intersection à haute teneur a produit 13,98% P₂O₅ sur 8,25 m à partir d'une profondeur de 91,05 m (Voir Tableau 1). Ces deux intersections se situent en dehors de la principale zone minéralisée, ce sondage ayant été foré dans la direction opposée à la zone principale, où jusqu'à 87 m de péridotite riche en apatite ont été intersectés.

Tableau 1 - Résultats des forages sur la Zone Montagne

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-48	18.0	20.0	2.0	11.22	5.73	33.25
	32.0	39.65	7.65	15.01	2.59	19.17
	91.05	99.3	8.25	13.98	4.36	30.55

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 50% et 80% de l'intervalle de la carotte.

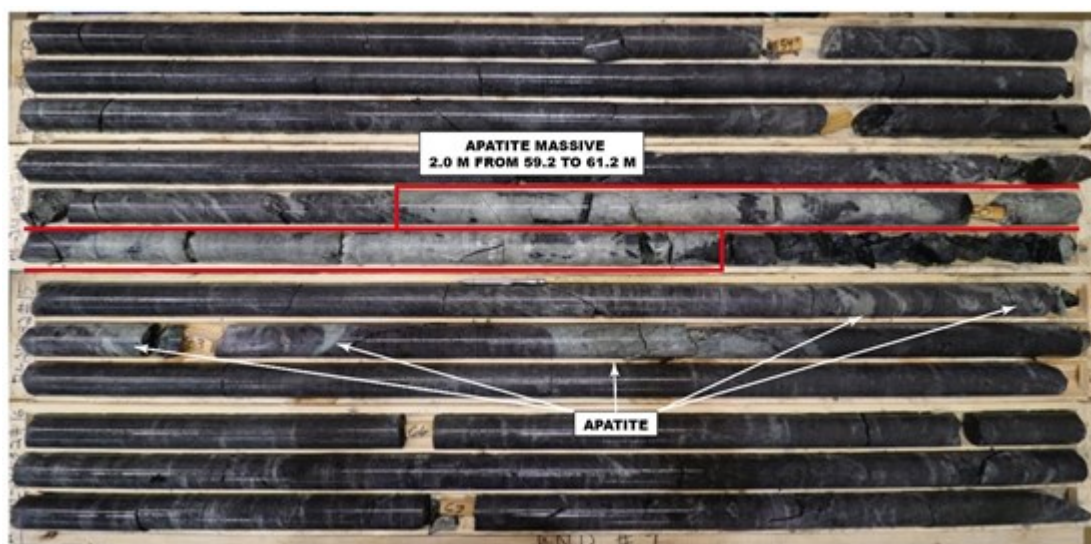


Figure 1 - Veine d'apatite massive sur 2,0 mètre dans le sondage BL-24-82

Pour voir une version améliorée de Figure 1 veuillez visiter :

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/203884_a3e954b18467c9f2_001full.jpg

Zone Nord

Les forages dans la Zone Nord continuent de confirmer les teneurs et les largeurs intersectées depuis le début du programme de forage actuel. Le sondage BL-24-36 a intersecté 6,83% P₂O₅ sur 108,0 m à partir d'une profondeur de 234,0 m. Le sondage BL-24-44 a intersecté 7,48 % P₂O₅ sur 90,6 m à partir d'une profondeur de 192,4 m (Voir Tableau 2). Les résultats de 2024 à ce jour indiquent qu'il existe 4 couches de phosphate minéralisé d'une épaisseur allant de 60 m à 100 m dans une enveloppe minéralisée épaisse de 500 m, commençant à la surface et se prolongeant jusqu'à une profondeur de 300 m.

Tableau 2 - Résultats des sondages sur la Zone Nord

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-36	1.6	54.0	52.4	8.62	5.15	26.58
	135.0	195.0	60.0	7.93	3.27	19.80
	234.0	342.0	108.0	6.83	4.33	28.34
BL-24-39	3.6	9.0	5.4	9.72	5.94	37.83
	102.0	150.0	48.0	5.51	2.20	16.64
BL-24-44	45.0	72.0	27.0	6.16	3.22	19.41
	93.0	135.0	42.0	6.72	4.01	25.16
	192.4	283.0	90.6	7.48	3.38	23.64
<i>incluant</i>	192.4	231.0	38.6	8.76	4.36	28.10
<i>incluant</i>	255.0	283.0	28.0	9.31	3.14	24.88

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 75% et 90% de l'intervalle de la carotte.

Zone Nord-Ouest

Le sondage BL-24-49 a intersecté 8,65% P₂O₅ sur 33,0 m à partir d'une profondeur de 72,5 m, incluant une section de 11,48% P₂O₅ sur 9,5 m où une concentration plus élevée d'apatite a été rencontrée (Voir Tableau 3).

Tableau 3 - Résultats des sondages sur la Zone Nord-Ouest

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-49	72.5	105.5	33.0	8.65	3.77	24.05
<i>incluant</i>	96.0	105.5	9.5	11.48	3.79	26.74

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 80% et 90% de l'intervalle de la carotte.

Zone Sud

Les résultats de la Zone Sud continuent de fournir de larges intersections de plus de 100 mètres de minéralisation de phosphate. Le sondage BL-24-43 a intersecté 5,41% P₂O₅ sur 258,0 mètres à partir d'une profondeur de 111,0 mètres (Voir Tableau 4). Le sondage BL-24-43 a également confirmé la présence de phosphate à haute teneur en profondeur, où deux intersections ont retourné 7,65% P₂O₅ sur 24,0 mètres et 8,06% P₂O₅ sur 25,0 mètres.

Tableau 4 - Résultats des forages de la Zone Sud

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-37	84.0	126.0	42.0	6.03	4.47	28.57
BL-24-43	111.0	369.0	258.0	5.41	4.33	22.19
<i>incluant</i>	306.0	330.0	24.0	7.65	6.71	32.75
<i>incluant</i>	341.0	366.0	25.0	8.06	5.03	28.08
BL-24-47	153.0	304.0	151.0	3.89	3.36	19.51
<i>incluant</i>	153.0	237.0	84.0	4.22	3.52	19.81
<i>incluant</i>	252.0	304.0	52.0	4.29	3.77	22.23

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 60% et 90% de l'intervalle de la carotte.

Les paramètres techniques des sondages mentionnés dans ce communiqué de presse sont présentés dans le Tableau 5 ci-dessous, et leur emplacement est indiqué dans la Figure 2 ci-dessous. Les résultats des sondages précédemment publiés dans le cadre du programme de forage de 2024 sont présentés dans le Tableau 6.

Table 5 - Paramètres techniques des sondages

Sondage	UTM Est	UTM Nord	Azimut	Pendage	Longueur (m)	Zone
BL-24-36	326782	5403122	330	-55	345	Nord
BL-24-37	325786	5402454	0	-90	180	Sud
BL-24-39	326517	5403403	330	-45	210	Nord
BL-24-43	325689	5402279	125	-45	396	Sud
BL-24-44	326604	5403239	330	-45	291	Nord
BL-24-47	325689	5402279	125	-60	327	Sud
BL-24-48	326814	5403914	330	-45	201	Montagne
BL-24-49	326308	5403322	305	-45	297.9	NO

Tableau 6 - Résultats des forages publiés de la campagne de forages 2024

Sondage	De (m)	A (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-22	10.55	47.65	37.10	5.82	4.41	23.88
	96.00	117.00	21.00	4.36	3.17	18.60
	156.00	174.00	18.00	3.06	2.99	18.88
	195.00	259.50	64.50	5.80	2.94	21.04
BL-24-23	21.00	175.10	154.10	7.02	4.40	27.34
	188.30	194.00	5.70	12.49	6.30	35.91
BL-24-24	61.30	190.90	129.60	5.22	3.63	22.32
	230.00	249.20	19.20	5.12	3.38	24.85
	284.70	310.40	25.70	3.73	2.74	17.17
BL-24-25	74.20	117.00	42.80	9.89	3.54	28.65
BL-24-26	6.90	96.00	89.10	9.44	3.92	27.59
BL-24-27	6.60	13.40	7.80	9.43	6.12	36.18
	138.00	189.00	51.00	4.41	3.05	20.62
	242.55	258.00	15.45	7.80	3.73	25.56
BL-24-28	56.10	65.10	9.00	4.91	3.80	23.32
	73.25	152.20	78.95	5.48	4.07	24.68
	203.00	214.00	11.00	2.87	3.63	19.37
	231.00	244.10	13.10	4.50	2.54	18.42
	273.00	285.00	12.00	3.07	2.04	14.88
BL-24-29	99.00	276.00	177.00	4.46	3.63	22.85
	<i>incluant</i> 99.00	<i>138.00</i>	<i>39.00</i>	<i>4.04</i>	<i>2.65</i>	<i>20.26</i>
	<i>incluant</i> 150.00	<i>165.00</i>	<i>15.00</i>	<i>2.95</i>	<i>3.57</i>	<i>21.26</i>
	<i>incluant</i> 174.00	<i>195.00</i>	<i>21.00</i>	<i>5.75</i>	<i>4.79</i>	<i>30.21</i>
<i>incluant</i> 205.80	<i>276.00</i>	<i>70.20</i>	<i>6.06</i>	<i>3.90</i>	<i>25.01</i>	
BL-24-30	33.00	78.65	45.65	4.28	2.97	19.83
	239.00	250.00	11.00	4.12	3.19	21.06
BL-24-31	4.85	52.90	48.05	10.47	4.97	30.13
	66.00	90.00	24.00	4.55	2.33	13.03
	119.85	213.80	93.95	7.16	3.49	18.76
	<i>incluant</i> 195.00	<i>213.80</i>	<i>18.80</i>	<i>12.29</i>	<i>5.39</i>	<i>31.76</i>
BL-24-32	37.05	39.80	2.75	11.46	5.60	30.99
	44.00	48.00	4.00	10.39	5.24	26.86
	55.50	58.35	2.85	5.08	2.23	17.25
	63.70	70.00	6.30	15.31	4.04	33.51
	94.00	110.70	16.70	9.51	3.90	24.84
	159.00	228.00	69.00	5.51	3.82	24.60
<i>incluant</i> 159.00	<i>181.10</i>	<i>22.10</i>	<i>8.38</i>	<i>5.23</i>	<i>33.27</i>	
BL-24-33	3.80	110.00	106.20	5.00	3.70	21.19
	126.00	145.50	19.45	5.80	3.33	17.07
BL-24-34	9.00	24.00	15.00	2.92	2.33	19.39
	93.00	192.00	99.00	6.34	2.74	20.09

Sondage	De (m)	A (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
induant	93.00	135.00	42.00	5.27	3.14	20.45
induant	144.00	192.00	48.00	8.27	2.86	22.96
BL-24-35	12.00	44.00	32.00	3.79	3.58	24.52
	108.20	140.60	32.40	5.03	3.28	30.46
	165.10	187.50	22.40	7.82	4.44	30.57
	196.40	201.70	5.30	5.52	2.55	5.36
	212.50	253.70	41.20	6.25	3.44	19.55

Les résultats du programme de forage précédent de 4 274 mètres réalisé en 2023 peuvent être consultés dans le communiqué de presse du 5 juin 2023 disponible à l'adresse suivante : <https://firstphosphate.com/fr/begin-lamarche-2023>

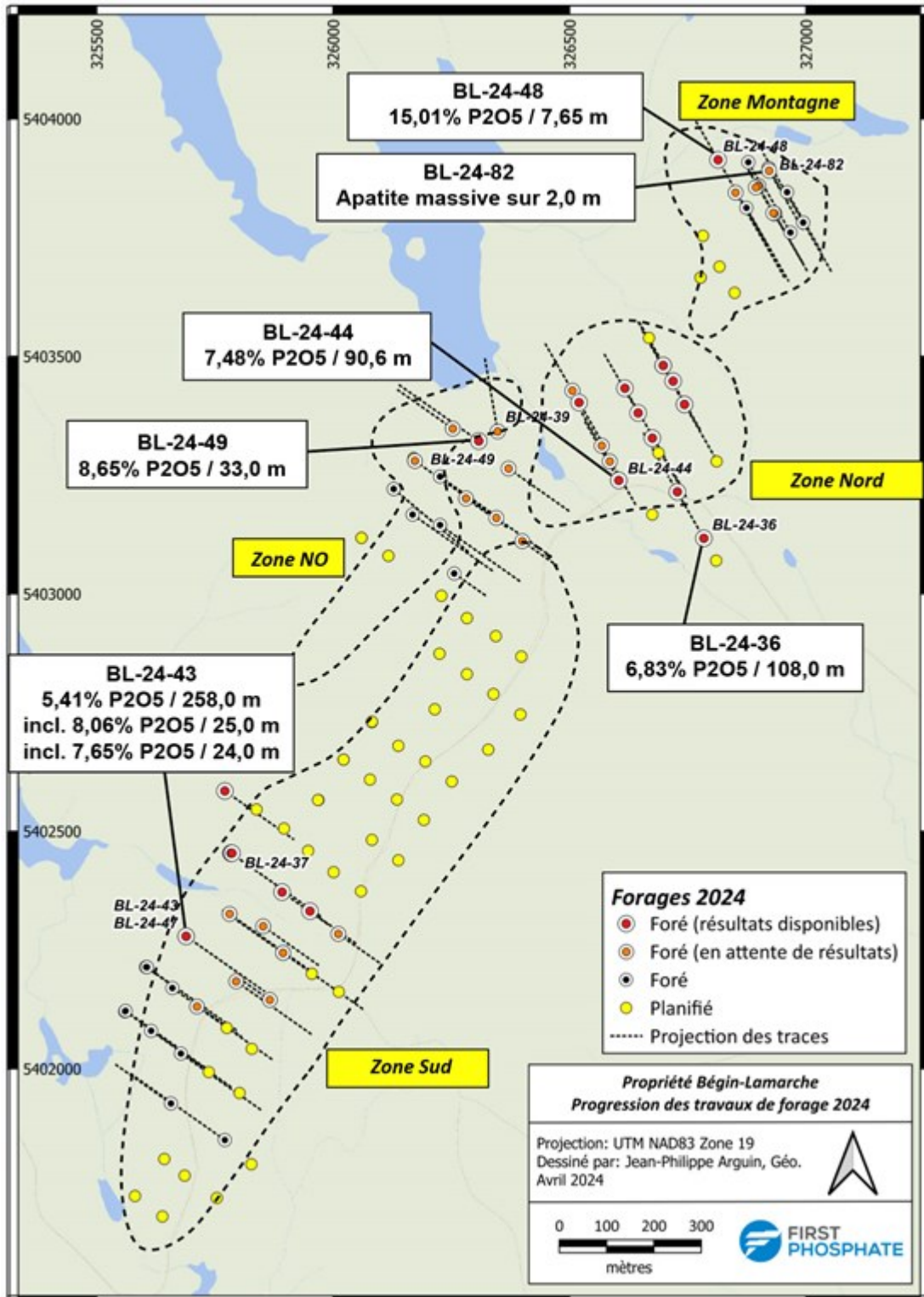


Figure 2 - Progression des sondages du projet Bégin-Lamarche (2024)

Pour voir une version améliorée de Figure 2, veuillez visiter :

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/203884_a3e954b18467c9f2_002full.jpg

Protocole d'assurance et de qualité

L'échantillonnage et les données d'analyse des carottes de forage sont contrôlés grâce à la mise en œuvre par la société d'un protocole d'assurance et de qualité (QA-QC) conçu selon les directives de meilleures pratiques d'exploration minérale de l'ICM.

Une procédure formelle de chaîne de traçabilité a été adoptée pour la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire. Les carottes de forage (de taille NQ) est décrite et les échantillons sont sélectionnés par les géologues de Laurentia Exploration Inc. et sciés en deux avec une scie diamantée sur le site du projet. La moitié des carottes est conservée sur le site à des fins de référence. Les intervalles d'échantillonnage peuvent varier de 0,5 à 3 mètres de longueur en fonction des observations géologiques. Un blanc et un étalon sont insérés au début de chaque lot d'échantillons, généralement un sondage complet, et un blanc et un étalon sont ensuite insérés alternativement tous les 10 échantillons. Les échantillons de carotte sont conditionnés et envoyés par transport terrestre dans des sacs de riz scellés à un laboratoire indépendant, Activation Laboratories Ltd. d'Ancaster, Ontario (ISO/IEC 17025:2005 avec CAN-P-1579). Les échantillons de carotte sont concassés jusqu'à 80 % passant à 2 mm (10 mailles), divisés par riffle à 250 g et pulvérisés (en acier doux) jusqu'à 95 % passant à -200 mailles. Chaque échantillon est analysé pour une analyse de roche entière (code 4B) pour les 10 oxydes majeurs et 11 éléments traces par fusion de 3g de matériau au lithium métaborate/tétraborate et analyse par ICP-OES. Le laboratoire dispose de ses propres protocoles de QA/QC.

Personne qualifiée

L'information scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué de presse a été revue et approuvée par Gilles Laverdière, géo. M. Laverdière est chef géologue de First Phosphate et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »).

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, directeur financier

bennett@firstphosphate.com

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. De plus, les énoncés de ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des énoncés prospectifs, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues de la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les projets de la Société en matière d'intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, les énoncés concernant les activités d'exploration prévues de la Société, y compris sa stratégie de ciblage des forages et les prochaines étapes pour la propriété Bégin-Lamarche ; et les interprétations et attentes de la Société concernant les résultats sur la propriété Bégin-Lamarche.

Ces énoncés et autres informations prospectives sont fondés sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de sa courte histoire d'exploitation ; les attentes en matière de revenus, de dépenses et d'opérations ; la Société disposant d'un fonds de roulement suffisant et ayant la capacité de sécuriser un financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts immobiliers de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, le mérite géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et sur la Société ; estimations des coûts d'exploration minérale et de programmes d'exploration ; attentes concernant les problèmes environnementaux éventuels pouvant affecter les programmes d'exploration planifiés ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; réception et timing des permis d'exploration et d'exploitation et autres approbations de tiers ; réglementation gouvernementale des opérations d'exploration et de développement miniers ; attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux susceptibles d'affecter les programmes d'exploration et de développement planifiés ou futurs ; attentes entourant les tendances économiques mondiales et les avancées technologiques ; et la poursuite de l'emploi par la Société du personnel clé.

Il ne peut y avoir aucune assurance que de tels énoncés se révéleront exacts, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans de tels énoncés. Les facteurs importants qui pourraient entraîner des résultats réels différents des attentes de la Société comprennent : l'histoire d'exploitation limitée ; un risque élevé de faillite commerciale ; aucun profit ou revenu significatif ; des ressources limitées ; un flux de trésorerie négatif provenant des opérations et une dépendance à l'égard du financement de tiers ; l'incertitude du financement supplémentaire ; aucun dividende ; des risques liés aux fluctuations éventuelles des revenus et des résultats ; des risques assurés et non assurés ; des litiges ; une dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; des conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et matériaux ; les dangers de

l'exploration minérale et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont très spéculatives par nature ; dépendance à l'égard de parties externes ; le titre de certaines propriétés minérales de la Société peut être contesté ou défectueux ; titre autochtone et revendications foncières ; obtention et renouvellement de licences et permis ; les risques environnementaux et autres risques réglementaires peuvent avoir un impact défavorable sur la société ; risques liés au changement climatique ; risques liés à l'infrastructure ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; conditions financières mondiales actuelles ; fluctuation des prix des produits de base ; dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire baisser le prix des actions de la Société ; fluctuation et volatilité des prix des actions en bourse ; et les risques liés à la demande du marché. Il ne peut y avoir aucune assurance qu'une quelconque opportunité sera couronnée de succès, commercialement viable, réalisée dans les délais et dans les limites du budget, ou générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. De plus, la Société supportera des coûts pour poursuivre une opportunité particulière, qui peuvent être significatifs.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas destinés à représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient affecter la Société et, bien qu'ils doivent être soigneusement pris en considération, ils doivent être examinés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, sans limitation, la section "Facteurs de risque" du formulaire d'information annuel de la Société daté du 29 novembre 2023, disponible sur SEDAR à www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats réels différents de ceux divulgués dans l'information ou les énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats non pas comme anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage pas à mettre à jour une quelconque information prospective, sauf selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/203884>